

Franck Elong Mboulé

Le régime juridique
des biens
des organisations
internationales



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE
FACULTÉ DE DROIT

Schulthess § 2022
ÉDITIONS ROMANDES

Table des matières

Remerciements	VII
Préface	1
Sommaire	5
Sigles et abréviations	7
Chapitre introductif : Les Biens des Organisations internationales et leur droit	15
I. L'importance des biens dans le fonctionnement des organisations internationales	17
<u>A.</u> La disposition des biens, condition d'efficacité	18
<u>B.</u> La protection des biens, condition d'autonomie et d'indépendance	21
II. Le caractère diversifié du régime juridique des biens des organisations internationales	23
<u>A.</u> L'organisation internationale, une institution dynamique et plurielle	24
<u>B.</u> La variabilité des règles susceptibles de s'appliquer aux biens des organisations internationales	35
III. L'unité par-delà la diversité ?	42
<u>A.</u> La question du régime juridique des biens des organisations internationales	42
<u>B.</u> La pratique comme outil d'analyse des règles applicables aux biens des organisations internationales	52
Première partie :	
La convergence de la diversité des règles de disposition des biens	65
Titre I	
L'unité plurielle des modalités de disposition des biens	69
Chapitre I : La configuration variée des biens et la variété des droits exercés sur les biens	73
Section I : La configuration des biens des organisations internationales	74
§1. Les biens ordinaires	75
<u>A.</u> Les biens liés à la mission de l'organisation	76
<u>B.</u> Les biens accessoires	77
§2. Les biens spécifiques	78
<u>A.</u> Les navires	78
1. Une pratique imparfaite	80
2. L'incertitude du cadre normatif	86
<u>B.</u> Les aéronefs et autres engins spatiaux	92
1. Les aéronefs des organisations internationales	92
2. Le droit à l'immatriculation des engins spatiaux par les organisations internationales	95
<u>C.</u> Les signes distinctifs de l'organisation internationale	98
1. L'identification de l'organisation internationale par des signes distinctifs	98

internationales : protection et régime d'utilisation	99
<u>D.</u> Le patrimoine culturel et artistique de l'organisation internationale	106
Section II. La variété des droits exercés sur les biens	110
§1. Le droit de propriété	111
<u>A.</u> L'exercice du droit de propriété par les organisations internationales	111
<u>1.</u> La physionomie du droit de propriété	112
<u>2.</u> Les limites du droit de propriété	114
a. Dans l'intérêt privé	114
b. Les limites dans l'intérêt public	119
<u>B.</u> Les restrictions à la propriété des organisations internationales	120
<u>1.</u> L'interdiction de l'acquisition d'immeuble	120
<u>2.</u> L'encadrement du droit de propriété immobilière des organisations internationales	122
§2. Les démembrements du droit de propriété	124
<u>A.</u> L'Usufruit et le droit d'habitation des organisations internationales	125
<u>B.</u> Les servitudes au profit de l'organisation internationale	126
Chapitre II : L'origine diffuse des biens	127
Section I : L'origine matérielle	128
§1. L'acquisition en propriété	129
A. La cession de propriété	129
1. L'achat	129
2. L'échange de propriété	130
3. Les dons et legs	130
B. Le transfert de propriété : dissolution et succession entre organisations internationales	132
1. Conditions et procédure du transfert	134
a. Les conditions	134
b. La procédure	137
2. Les modalités du transfert	139
a. Transfert à titre gratuit, transfert à titre onéreux	139
b. L'usage des biens transférés	140
§2. Les biens acquis en jouissance	141
A. Les biens pris à bail par l'organisation internationale	141
B. Les biens mis à la disposition de l'organisation internationale	144
C. Le droit de superficie de l'organisation internationale	147
Section II : l'origine financière : éléments de financement des organisations internationales	148
§1. Les contributions des États membres : mécanisme principal de financement des organisations internationales	149
A. L'influence de la structure de l'organisation internationale sur les contributions des États membres	149
1. Les contributions des États membres dans les organisations internationales associatives	149
2. Les contributions des États membres dans les organisations internationales à structure sociétaire	162
B. Les formes de contributions	165

1. Les contributions statutaires	165
2. Les contributions volontaires	166
§2. Les moyens accessoires de financement	166
A. Les ressources propres de l'organisation internationale	166
B. Les dons privés et les contributions des États non membres	168
C. Le recours à l'emprunt par les organisations internationales	169
Chapitre III : L'homogénéité des règles d'acquisition des biens : les marchés des organisations internationales	173
Section I : La passation du marché	176
§1. Principes et déontologie de passation des marchés publics des organisations internationales	178
A. Les principes généraux de passation des marchés publics des organisations internationales	178
B. Lutte contre la fraude et la corruption et promotion des principes d'éthique dans les marchés publics des organisations internationales	182
§2. Les principales méthodes de passation des marchés des organisations internationales	187
A. Le principe de mise en concurrence	187
1. La distinction entre procédures formelles et informelles de mise en concurrence	188
a. Les procédures formelles	188
i. L'appel d'offres ou <i>Invitation to bid</i> (ITB)	188
ii. La demande de proposition ou <i>request for proposal</i> (RFP)	191
b. Les procédures informelles : la demande de devis ou <i>request for quotation</i> (RFQ)	193
2. Les procédures concurrentielles spécifiques de passation des marchés des organisations internationales	193
B. Les dérogations et exceptions au principe de mise en concurrence	195
1. Les dérogations	195
2. Les exceptions	197
a. Les circonstances exceptionnelles	197
b. Les procédés exceptionnels	198
3. La coopération dans les marchés publics des organisations internationales	199
a. Dans le cadre des organisations du système des Nations Unies	199
b. Dans le cadre des autres organisations internationales	201
§3. La conclusion du contrat	202
A. Les modalités du marché	203
1. Le contenu du DAO	203
2. L'émission du DAO	207
B. L'attribution du marché	211
C. La forme finale du contrat	213
1. <i>L'Instrumentum...</i>	214
2. <i>... Le Negotium</i>	214
Section II : L'exécution du marché	216
§1. L'exécution normale, les parties	216
A. L'organisation internationale contractante	216
1. La présence, la fonction d'achat dans les organisations internationales	216
a. Dans les organisations du système des Nations Unies	216
b. Dans les autres organisations internationales	218
2. Les prérogatives	219

B. Le fournisseur, cocontractant	222
1. L'implication des tiers	222
a. La cotraitance	222
b. La sous-traitance	223
2. Les prérogatives	225
§2. Les difficultés d'exécution du marché	226
A. Les simples difficultés d'exécution : "le contrat d'organisation résilient"	227
B. Les difficultés mettant un terme au contrat	229
1. L'identification des causes susceptibles de mettre fin au contrat	229
2. Les conséquences de la fin du contrat	231
Conclusion du Titre I	233
Titre II	
La pluralité unifiée des règles de protection et de gestion des biens	235
Chapitre I : La nécessité fonctionnelle de la protection des biens	241
Section I : L'étendue de la protection	243
§1. Les principes de protection	244
A. L'énoncé des principes de protection	244
1. L'inaliénabilité et l'intangibilité	244
2. L'imprescriptibilité et l'insaisissabilité	245
B. Les exceptions aux principes de protection des biens des organisations internationales	248
1. L'aliénation des biens des organisations internationales	248
2. Les mesures d'exécution contre les biens des organisations internationales	249
§2. Le contenu des privilèges de traitement	250
A. Droits et exemptions divers	251
1. Les droits	251
2. Les exemptions	252
a. Impôts directs	253
b. Droits de douane, prohibitions et restrictions	256
B. Facilités et assistances	258
1. Publications et communications	259
2. Les mesures d'accompagnement matériel	260
Section II : Les bénéficiaires du traitement	262
§1. Les fonctionnaires de l'organisation	266
A. Les fonctionnaires ordinaires	267
B. Les fonctionnaires de rang élevé	274
§2. Les assimilés	277
A. Les experts en mission	277
B. Les personnes ayant des affaires officielles avec l'organisation	278
Chapitre II : L'inviolabilité, une modalité spécifique de protection des biens, commune aux organisations internationales	281
Section I : L'inviolabilité passive	283
§1. Le domaine	283
A. Les locaux et avoirs	284
B. Les archives et documents	286
§2. Les modalités	287
A. Les conditions	287
1. L'occupation des locaux	288

2. La nécessité d'une occupation effective	290
B. La difficulté de détermination de la durée de l'inviolabilité : plaider pour une obligation d'information	290
Section II : L'inviolabilité active : l'obligation de protéger	292
§1. Les contours de l'obligation de protéger	293
A. À l'intérieur des locaux : l'autorisation préalable à l'intervention	293
B. À l'extérieur	293
§2. Les restrictions à l'inviolabilité	294
A. Les mesures d'ordre public et de sécurité : à propos de la clause de sécurité nationale	295
B. Les interdictions : à propos de <i>l'asile-locaux</i>	310
1. Les fondements du droit d'asile des organisations internationales	313
a. Les fondements a-juridiques	314
b. Les bases juridiques	317
2. La physiologie de l'asile-locaux	320
a. Les conditions	320
b. La mise en œuvre	323
Chapitre III : L'intérêt fonctionnel de l'organisation, comme principe commun de gestion des biens	327
Section I : L'organisation efficiente de la gestion	328
§1. Les organes de gestion	330
A. Les organes de gestion à titre principal	330
B. Les organes de gestion à titre délégué	333
§2. Les organes de contrôle de la gestion	336
A. L'identification des organes de contrôle de la gestion des biens au sein des organisations internationales	337
B. Responsabilités et sanctions comme issue de l'opération de contrôle de la gestion des biens des organisations internationales	341
1. Les causes de responsabilité	342
2. Les sanctions	344
Section II : Les modalités fonctionnelles de gestion	349
§1. Le respect des principes de gestion financière et comptable	349
A. La comptabilisation des biens	349
1. L'ONU : d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'exercice	350
2. La comptabilisation des biens dans les autres organisations internationales	352
B. Les principes de gestion financière applicables à la gestion des biens des organisations internationales : le principe de séparation des ordonnateurs et comptables	353
§2. L'usage des biens	357
A. <i>L'abus</i>	358
1. Le procédé	358
2. Le processus	359
B. Les règles de gestion des biens spécifiques : la spécificité onusienne	361
Conclusion du Titre II	365
Conclusion de la première partie	369
Seconde partie	
La cohérence de la pluralité du contentieux des biens	294

Titre I	
La diversité des sources contentieuses	300
Chapitre I : Les conventions passées par les organisations internationales	383
Section I : La nature des parties à la convention comme déterminant du régime de celle-ci	385
§1. Le contentieux de la reconnaissance	386
A. Avec l'État hôte membre de l'organisation	386
B. Avec l'État hôte non membre et les tiers	393
1. L'État hôte non membre	393
2. Les tiers aux conventions	395
§2. Le contentieux contractuel avec les personnes privées	401
A. Asymétrie	403
B. Symétrie	405
Section II : Les litiges	409
§1. Le mode de règlement des différends	411
A. En présence d'une clause compromissoire	412
B. En l'absence de clause compromissoire	418
§2. Le droit applicable	419
A. En cas d' <i>electio juris</i>	420
1. Le choix du droit applicable dans les contrats ordinaires	420
2. Les contrats types	428
B. En cas de silence du contrat	428
1. Choix du juge, choix du droit ?	429
2. Le contrat, loi des parties ?	429
Chapitre II : Le processus d'acquisition	433
Section I : La soumission du recours	435
§1. Le motif	435
§2. La procédure	440
Section II : Le traitement du recours	449
§1. La justiciabilité du recours	450
A. En la forme	450
B. Au fond	453
§2. L'issue	454
Chapitre III : Les biens comme source contentieuse	459
Section I : Les biens, objets contentieux	461
§1. À titre actif	461
A. Les hypothèses	462
B. Le traitement	464
§2. À titre passif	470
A. Les cas	470
B. Le droit au recours de l'organisation internationale	471
Section II : Les biens, prétexte contentieux	475
§1. La variété des faits	477
A. Les faits de nature civile	477
B. Les faits de nature pénale	478
§2. La spécificité du régime	479

A. L'application de la loi de l'État hôte, aux faits survenus dans les locaux de l'organisation internationale	480
B. Le droit applicable aux faits survenus à bord de navires et aéronefs battant pavillon d'une organisation internationale	483
Conclusion du Titre I	489
Titre II	
L'unité d'une responsabilité mitigée	387
Chapitre I : La constance du régime des immunités, obstacles à l'action en responsabilité	495
Section I : Le principe des immunités comme obstacle à la responsabilité des organisations internationales	498
§1. L'économie du principe	498
A. Le fondement théorique	499
B. Le fondement matériel	503
1. La certitude des sources écrites	503
2. Les hésitations relatives à la coutume	508
§2. L'étendue : l'absolutisme de principe des immunités des organisations internationales	512
A. L'immunité de juridiction	513
B. L'immunité d'exécution	523
Section II : Les limites au jeu des immunités des organisations internationales	527
§1. La renonciation	527
A. La renonciation à l'immunité de juridiction	529
B. La renonciation à l'immunité d'exécution	539
§2. Le droit fondamental à un recours effectif et l'immunité des organisations internationales : la consolidation de l'immunité	543
A. Le droit à un recours effectif comme facteur matériel du jeu de l'immunité des organisations internationales	544
B. Le palliatif de la responsabilité de l'État hôte	551
Chapitre II : La variété et l'efficacité relative des modes alternatifs de responsabilisation	561
Section I : Les modes alternatifs institués en dehors de l'organisation internationale	563
§1. L'implication de l'État hôte	564
A. La compétence : De la compétence du Ministre camerounais des Relations Extérieures, en matière de contentieux patrimonial des organisations internationales au Cameroun	565
1. Les chefs de compétence	566
a. Le règlement des différends entre l'organisation internationale et le Cameroun, État hôte	567
b. Le règlement des différends entre l'organisation et ses agents.	567
c. Le règlement des différends d'ordre privé.	569
2. Les modalités de compétence	570
a. Les formes d'intervention	570
b. Les effets de l'intervention	573
B. Le transfert de responsabilité de l'organisation internationale à l'État hôte	577
§2. L'arbitrage comme mécanisme indépendant et privilégié	583
A. Instances et formes d'arbitrage	583
1. Arbitrage permanent et arbitrage <i>ad hoc</i>	584

2. Arbitrage de droit international et arbitrage de droit interne	589
B. Les effets de la sentence arbitrale	592
Section II : Les mécanismes institués au sein des organisations internationales	593
§1. Les mécanismes classiques de responsabilisation	594
A. Les commissions de réclamations	594
B. Les recours ouverts devant les juridictions internes des organisations internationales	599
§2. La mise en place des mécanismes d'<i>accountability</i> au sein des organisations internationales	601
A. Le concept d' <i>accountability</i> appliqué aux organisations internationales	602
B. Les mécanismes d' <i>accountability</i> institués au sein des organisations internationales	608
Chapitre III : L'inconsistance de la réparation des préjudices	623
Section I : Les limites à l'établissement de la responsabilité des organisations internationales	625
§1. Le déferrement de responsabilité	626
A. Les limitations de responsabilité	626
B. L'exonération de responsabilité	629
§2. Le déferrement des conséquences de la responsabilité	632
A. Le transfert de la responsabilité à l'État hôte	633
B. Le recours à l'assurance par les organisations internationales	634
Section II : Les contours de l'obligation de réparer	641
§1. Le titulaire de l'obligation de réparer	642
A. L'identification du titulaire de l'obligation de réparer dans l'ordre juridique étatique	643
1. Le principe : la réparation par l'organisation internationale responsable	644
2. L'exception : la réparation par un autre que l'organisation internationale responsable	645
B. L'identification du titulaire de l'obligation de réparer dans l'ordre juridique international	647
§2. La mise en œuvre	660
A. La mise en œuvre de la réparation dans l'ordre juridique étatique	660
1. Le fondement de la réparation	660
2. Les formes de la réparation	664
B. La mise en œuvre de la réparation dans l'ordre juridique international	666
1. Les formes de la réparation de caractère international	666
2. De l'action récursoire	671
Conclusion du Titre II	675
Conclusion de la seconde partie	677
Conclusion générale	679
Appendices	695
Bibliographie	711
Index analytique des matières	739
Textes, rapports et documents divers	743
Jurisprudence	763
Table des matières	775